

JOURS DE COLLECTES PAR SECTEURS

Déposez entre 21 h la veille et 8 h le matin de la collecte.



SECTEUR 1

ORDURES MÉNAGÈRES : lundi et mercredi
MATIÈRES RECYCLABLES : lundi
ENCOMBRANTS ET CRD : vendredi
2^e vendredi du mois (novembre à avril)
2^e et 4^e vendredis du mois (mai à octobre)

SECTEUR 2

ORDURES MÉNAGÈRES : mardi et jeudi
MATIÈRES RECYCLABLES : mardi
ENCOMBRANTS ET CRD : vendredi
2^e vendredi du mois (novembre à avril)
2^e et 4^e vendredis du mois (mai à octobre)

SECTEUR 3

ORDURES MÉNAGÈRES : lundi et mercredi
MATIÈRES RECYCLABLES : mercredi
ENCOMBRANTS ET CRD : vendredi
2^e vendredi du mois (novembre à avril)
2^e et 4^e vendredis du mois (mai à octobre)

SECTEUR 4

ORDURES MÉNAGÈRES : mardi et jeudi
MATIÈRES RECYCLABLES : jeudi
ENCOMBRANTS ET CRD : vendredi
2^e vendredi du mois (novembre à avril)
2^e et 4^e vendredis du mois (mai à octobre)

COLLECTES RÉGULIÈRES

ORDURES MÉNAGÈRES

Résidus alimentaires : voir information ci-bas.

Pour lutter contre les punaises de lit, les matelas et les objets rembourrés sont ramassés avec les ordures ménagères.

CONTENANTS AUTORISÉS



ENCOMBRANTS ET CRD

Cette collecte comprend les objets encombrants et les CRD (résidus de construction, de rénovation et de démolition) qui sont valorisables.

Encombrants

Électroménagers, bureaux, tables, chaises, commodes, bibliothèques, armoires, classeurs, et meubles non rembourrés.

CRD

Résidus provenant de la construction et de la démolition résidentielles : bois, gypse, métaux ferreux et non-ferreux, bardeaux d'asphalte, agrégats constitués de brique, de mortier, de résidus de pierre, de terre, d'asphalte et de béton, matériaux de revêtement, verre et plastiques.

Quantité acceptée : ville.montreal.qc.ca/collectes



MATIÈRES RECYCLABLES

Contenants, emballages ou imprimés faits de :

- Papier et carton
- Verre
- Métal
- Plastique (sauf numéro 6)

CONTENANTS AUTORISÉS



RÉSIDUS ALIMENTAIRES

La collecte des résidus alimentaires sera implantée graduellement et remplacera l'une des deux collectes d'ordures ménagères (8 logements et moins, sauf exception).

Mai 2016 : secteur 1

Mai 2017 : secteur 2

Mai 2018 : secteur 3

Mai 2019 : secteur 4



CONTENANTS AUTORISÉS

Un bac brun sera fourni avec toute l'information.

COLLECTES SPÉCIALES

RÉSIDUS VERTS

- Chaume des pelouses
- Résidus du potager et des arbres
- Feuilles mortes
- Branches de conifères
- Rognures de gazon



COLLECTE SPÉCIALE DE BRANCHES DE FEUILLUS

Pour lutter contre l'agrile du frêne, déposez vos branches en vrac, sans les attacher. Appelez le 311 pour les faire ramasser.

CONTENANTS AUTORISÉS



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Samedi 21 mai 2016, de 9 h à 17 h
Stationnement de l'aréna Garon (11212, avenue Garon)

Samedi 10 septembre 2016, de 9 h à 17 h
Derrière l'école Henri-Bourassa (6051, boul. Maurice-Duplessis)

En tout temps, les citoyens peuvent déposer leurs RDD dans les écocentres.

Ces produits ne doivent JAMAIS se retrouver parmi vos déchets domestiques ou dans le bac de recyclage. Assurez-vous que les contenants sont étanches et hors de portée des enfants.



- Ampoules fluocompactes
- Tubes fluorescents
- Peintures (latex, alkydes, émail)
- Teintures, vernis
- Huile à moteur et filtres
- Batteries (acide, plomb)
- Piles rechargeables ou non
- Produits d'entretien ou nettoyants
- Térébenthine, Varsol, essence, alcool
- Pesticides et engrais
- Produits chimiques pour piscine
- Adhésifs, goudron, époxy, décapants
- Aérosols
- Bouteilles de propane
- Mercure (thermomètres)

INFORMATIQUE ET ÉLECTRONIQUE

L'éco-quartier de Montréal-Nord offre le service de récupération des ordinateurs et des appareils électroniques. Venez déposer vos appareils au 5170 rue de Charleroi :

Ordinateurs de bureau et portables, moniteurs, disques durs, claviers, souris, câbles, imprimantes, télécopieurs, photocopieurs, cartouches d'encre, consoles de jeux vidéo, tablettes électroniques, caméras numériques, téléphones fixes et mobiles, téléavertisseurs, systèmes audio/vidéo portables ou non, systèmes de localisation, GPS, téléviseurs, cinéma maison.

ARBRES DE NOËL

Mercredis 6 et 13 janvier 2016



Dépouillez l'arbre de Noël naturel de toutes ses décorations (incluant les crochets) afin d'éviter les accidents au moment du déchiquetage.

Ne pas « planter » l'arbre dans la neige où il serait plus difficile de le distinguer des arbres en santé.

DES QUESTIONS?

PAR TÉLÉPHONE

Composez le 311 et demandez « Montréal-Nord »

SUR INTERNET

Jours de collectes par code postal : ville.montreal.qc.ca/collectes

Information générale sur Montréal-Nord : ville.montreal.qc.ca/mtlnord

Où déposer ce qui ne va pas dans les collectes de la Ville : recreer.ca

AVIS IMPORTANT

DÈS LE 1^{er} DÉCEMBRE 2015 LES JOURS DE COLLECTES CHANGENT



4 secteurs - 4 calendriers différents
Consultez le plan ci-inclus pour connaître les jours de collectes dans votre secteur.